

Service de la sécurité civile et militaire

Division Protection civile

Gollion Case postale 80 1305 Penthalaz

DEMANDE D'APPROBATION D'ABRI PCI

46

Service responsable		Hombre	u exemplaires requis : 2	
Département de la jeunesse, de Division Protection de la populat				
PCi Région :	. , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	N° PCi :	***************************************	
Adm. N° comm.		N° CAMA	C: 239488	
1. A REMPLIR PAR LE MA	NDATAIRE			
Commune :	PAUDEX	PAUDEX		
District :				
Adresse : rue et n° / lieu-dit :		Sochat 17		
Coordonnées géographiques :		2541370/1151030		
N° de parcelle :	219		***************************************	
Propriétaire :				
NOM, prénom : SECNAZI JACO				
•		éâtre 14 Tél. :		
NPA / localité : .1005.LAUSANI	₹E			
ou promettant acquéreur :				
NOM, prénom :		Raison sociale :		
Adresse :				
NPA / localité :				
Nombre de places protégées o	bligatoires (art.	. 70 OPCi)		
Pièces habitables : .39	***************	Autre :		
Hôpitaux, homes:	***************************************	Total places protégées o	bligatoires : <u>26</u>	
Abri obligatoire (art. 61 LPPCi)	<u> </u>			
Surface (m²)	-lauteur (m)	Volume (m³)	Places protégées	
Surface (m²) .30,95	8	95.35	26	
	***************************************	******************************		

***************************************		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Total places protégées :	.26			
Places protégées privées constr	,	•	400000000000000000000000000000000000000	
Places protégées communales o				
Réunion d'abris obligatoires d'av				

Equipement des abris (ventilation, lits, toilettes) avant la réception (art. 73 OPCi) – Bases tech. ITAP 84 Surface : 1m² par place protégée, non compris surface pour ventilation Volume : 2.5 m³ par place protégée, y compris ventilation, sas exclu

Service de la sécurité civile et militaire Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité www.vd.ch/sscm – T + 41 21 316 51 00 – <u>ouvrages.pci@vd.ch</u>



Service de la sécurité civile et militaire – Division Protection civile Questionnaire particulier 46

Extrait de la législation (art. 24, al.1 de la loi vaudolse, LVLPCi)

Le permis de construire d'un bâtiment dans lequel des places protégées doivent être créées ne peut être délivré avant l'approbation du projet par le service.

Le mandataire soussigné certifie que les éléments d'appréciation remis sont conformes à la réalité.

45.04			1 Rotes	
Date: .17.02	2.2025	Timbre et signatu		
2. PREAV	IS DES AUTORITES		OE THE PERSON NAMED IN THE	
		ommunale // // // /	☐ Admis ☐ Admis avec remarques ☐ Refusé	
Date:	.04.2025		Lavaux-Oron ☐ Admis avec remarques I'Industrie 15b☐ Refusé	
Remarques	PCI doit control	s label auent	orel (Lavaux) de déliver le permis d'habiter	
*Organisation	régionale de protection civile		••••	
NB : En cas de délégation de compétence à l'ORPC, le commandant voudra bien confirmer par une deuxième signature la position de l'Autorité communale.				
Extrait de la législation (art. 8 du Règlement sur les ouvrages de protection): 1 La commune est responsable du contrôle de la réalisation de l'abri contenant uniquement des places protégées privées. 2 Le Service est responsable du contrôle de la réalisation de l'abri contenant des places protégées publiques. 3 L'ORPC est responsable du contrôle de conformité et du contrôle périodique des abris privés, ainsi que de l'exécution				
de ces contrôles. ⁴ Le Service est responsable du contrôle de conformité et du contrôle périodique des abris contenant des places protégées publiques, ainsi que de l'exécution de ces contrôles.				
3. DETER	MINATION CANTONA	LE		
☐ Admis	☐ Admis avec r	remarques	□ Refusé	
Remarques				
	101001001001000000000000000000000000000			
Admis sous réserve d'une exécution conforme aux directives OFPP				
Date	4313314974911111111111111111111111111111	Signature:		
Ce formulaire peut être obtenu directement sur le site Internet de la CAMAC (http://www.camac.vd.ch/)				

Service de la sécurité civile et militaire Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité www.vd.ch/sscm – T + 41 21 316 51 00 – <u>ouvrages.pci@vd.ch</u>